

L'Enseignant référent

mai 2016 Marc Chevallier

Son rôle

L'enseignant référent est un enseignant spécialisé localisé sur un secteur d'intervention à Paris. Les familles et les écoles peuvent l'interpeller au sujet de la scolarisation d'un élève handicapé. Il est le lien entre les parents, l'école et ses différents acteurs, les centres de soins et la MDPH.

Mission auprès des familles

Il est l'interlocuteur privilégié des parents d'enfants handicapés d'un établissement scolaire de son secteur. Il informe les familles des aides qui peuvent être apportées dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation.

Il est la mémoire du parcours scolaire de ces élèves puisqu'il peut les accompagner de la petite section de maternelle jusqu'au bac voire au BTS.

Mission auprès des écoles

Après évaluation des besoins de l'enfant, notamment en situation scolaire, l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) élabore un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) qui sera validé ou modifié par la Commission des Droits à l'Autonomie (CDA), instance de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Ensuite, l'ESS est garante de la mise en œuvre et du suivi du PPS, ce tout au long du parcours scolaire de l'élève.

L'ESS réunit tous les partenaires de projet de l'élève (famille, référent, école, soins...).

Parmi les missions clés du référent figurent donc les réunions et l'animation des équipes de suivi de scolarisation.

Son action est particulièrement sollicitée lors des échéances qui jalonnent le parcours scolaire d'un élève Handicapé, lors des changements de cycle ou de degrés notamment.

Il joue également un rôle d'interface voire de médiateur entre tous les partenaires et essaye au maximum de tisser du lien entre ces différents partenaires.

Mission auprès de la MDPH

L'enseignant Référent maintient un lien constant avec l'équipe pluri disciplinaire de la MDPH devant laquelle il vient chaque fois que c'est nécessaire présenter un dossier notamment lorsqu'un PPS pourrait connaître une évolution notable (ex : réévaluation des besoins, orientation...) proposée par l'ESS ou par la famille.

Chaque directeur d'école et/ou chef d'établissement fournit les coordonnées des enseignants référents qui correspondent aux secteurs de scolarisation.